

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridique (ASMAJ) -
Accompagnement juridico-administratif en lien avec l'accompagnement social
assuré notamment par les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date de
16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente
du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant
atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association de Soutien à la Médiation et aux Antenne Juridiques (ASMAJ), au titre de
l'année 2017, une subvention de 23 000 €, relative à l'accompagnement juridico-administratif en lien
avec l'accompagnement social assuré notamment par les Maisons Départementales de la
Solidarités (MDS) et le droit au cœur de l'exclusion,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante conforme
au modèle prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée